

Extrait du Registre  
Des  
Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

**Objet : Modalités de dépôt de liste pour la Commission de délégations de Service Public**

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguét), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : DARHAN Laurence

Vu le CGCT et notamment les articles L1411-5 s., L1414-4, L2121-21 et D1411-3 à D1411-5 du CGCT,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes de candidature pour siéger dans cette commission, puis dans un second temps d'élire les membres de la Commission de délégation de service public,

Il est proposé de faire de la CDSP une instance à caractère permanent, qui sera réunie périodiquement ou en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CDSP à chaque fois que l'intervention d'une telle commission s'avèrerait nécessaire.

Cette commission sera composée de la Présidente du Grand Cubzaguais Communauté de Communes, de cinq membres titulaires et autant de suppléants élus parmi les membres du Conseil Communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Il est proposé de fixer la date limite de réception des listes au **lundi 19 octobre 2020 à 18h00**. Celles-ci devront être envoyées en Recommandé avec Accusé de Réception au siège de la Communauté de Communes sise 365 avenue Boucicaut à Saint André de Cubzac ou déposées en main propre contre récépissé à la même adresse pendant les heures d'ouverture.

Sur avis favorable du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de :

- Fixer les conditions de dépôt des listes de candidature pour l'élection des membres de la CDSP selon les termes proposés.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

La Présidente

Valérie GUYAUDIE

